

PRÉFET DES LANDES

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES
1er Bureau
PR/DRLP/2012/ n°382**

**ARRÊTÉ PREFECTORAL
PROLOGEANT LA DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ETABLISSEMENT
DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES DE LA SOCIETE «DRT à
CASTETS»**

**Le secrétaire général chargé de
l'administration de l'Etat dans le département,**

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.515-15 à L.515-25 et D.125-29 à D.125-34 ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU l'arrêté n°296 du 22 mai 2012 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à l'établissement du plan de prévention des risques technologiques de la société DRT à CASTETS,

CONSIDERANT que la publicité de l'enquête n'a pas pu avoir lieu dans les délais prévus par l'article 6 de l'arrêté susvisé ;

SUR proposition du secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'enquête publique, ouverte le 11 juin 2012, par l'arrêté n°296 du 22 mai 2012, est prolongée de quinze jours.

ARTICLE 2 :

Les articles 2 et 5 de l'arrêté susvisé sont modifiés ainsi qu'il suit :

« **ARTICLE 2 :** Ladite enquête se déroulera du **11 juin au 26 juillet 2012 inclus.** »

« **ARTICLE 3 :** Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de CASTETS, les jours et heures suivants :

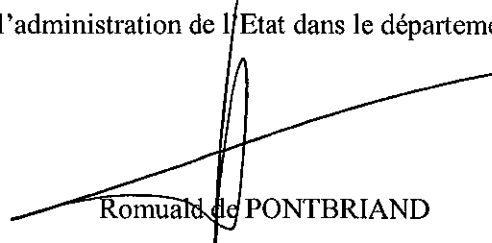
- Lundi 11 juin : de 14H à 17H
- Mercredi 20 juin : de 8H30 à 12H
- Vendredi 29 juin : de 14H à 17H
- Mardi 3 juillet : de 8H30 à 12H
- Mercredi 11 juillet : de 14H à 17H
- Mardi 17 juillet : de 14H30 à 18H30
- Jeudi 26 juillet : de 14H à 17H»

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département, le commissaire enquêteur, le maire de CASTETS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont de Marsan, le **03 JUIN 2012**

Pour le secrétaire général chargé de
l'administration de l'Etat dans le département,



Romuald de PONTBRIAND